

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SEANCE DU 27 JUIN 2025

CONVOQUE LE 20 JUIN 2025

L'an 2025 et le 27 JUIN à 10 Heures 00, le C.C.A.S de FOUQUIERES-LEZ-LENS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame HOCHART Donata Présidente.

PRESENTS : Mme HOCHART Donata, Maire, Présidente – Mme HENOT Dominique Vice-Présidente, Adjointe au Maire - Mme CHAVAUDRA Evelyne Conseillère Municipale – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte Conseillère Municipale – Mme RAULT Emmanuelle – Mme DEGAND Geraldine - Mme BLOTTIAUX Liliane

ABSENTE (S) EXCUSEE (S) : //

ABSENTE (S) AVANT DONNE PROCURATION : Mme BUYCK Isabelle Adjointe au Maire – Mr FOURNIER Guillaume Adjoint au Maire – Mme GARENAUX Stéphanie - Mme ISAMBOURG Liliane

SECRETAIRE : Mme RAULT Emmanuelle

Le Quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte de gestion Exercice 2024
2. Compte Administratif Exercice 2024
3. Affectation des résultats 2024
4. Budget Supplémentaire
5. Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

1/ Compte de gestion Exercice 2024:

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que la Commission Administrative du CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion Exercice 2024 est adopté à l'unanimité

2/ Compte Administratif Exercice 2024:

Hors la présence de Madame HOCHART Donata, Maire, Présidente du CCAS, et sous la présidence de Madame HENOT Dominique Vice-Présidente et Adjointe au Maire, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale délibère sur le compte administratif exercice 2024 du CCAS, dressé par Mme HOCHART Donata, Maire, Présidente, reprenant l'ensemble des opérations du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives, reflétant la gestion du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'exercice considéré.

Le Compte administratif 2024 s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Recettes : 354 284, 42 €
Dépenses : 144 420, 36 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à 209 864, 06 €

Investissement :

Recettes : 112 431, 74 €
Dépenses : 2 760 €
L'excédent d'investissement s'élève à 109 671, 74 €

Hors de la présence de Madame HOCHART Donata, le Conseil d'Administration du CCAS adopte le compte administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Le Compte Administratif Exercice 2024 est adopté à l'unanimité.

3/ Affectation des résultats 2024 :

Après avoir entendu et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2024, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement : 209 864, 06 € affecté en totalité en recettes de fonctionnement 2025.

Section investissement

Excédent d'investissement : 109 671, 74 € affecté pour couvrir les dépenses des restes à réaliser 2025.

Reste à réaliser :

Dépenses : 60 000, 00 €
Recettes : 0, 00 €

4/ Budget Supplémentaire Année 2025:

Excédent Investissement au compte administratif 2024 : 109 671, 74 €

Section d'investissement :

Recettes : 109 671, 74 €
Dépenses : 109 671, 74 €
Excédent de fonctionnement 2024 : 209 864, 06 €

Section de fonctionnement :

Recettes : 209 864, 06 €
Dépenses : 209 864, 06 €

Budget Supplémentaire Année 2025 :

Recettes : 319 535, 80 €
Dépenses : 319 535, 80 €

Le Budget Supplémentaire du CCAS de l'Année 2025 est adopté à l'unanimité.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Aucune

Vote :

Nombres de Membres en exercice : 11

Pour : 11 dont 4 procurations

Contre: //

Abstention : //

Affiché le 01 Juillet 2025

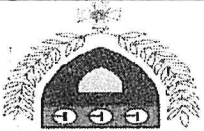


Le Maire,

D. HOCHART

La Secrétaire,

E. RAULT



N° DE DELIBERATION	OBJET	VOTE
2025-06-01-D	Compte de gestion Exercice 2024	Membres présents : 07 Pour 11 dont 4 procurations
2025-06-02-D	Compte Administratif Exercice 2024	Membres présents : 06 Pour 10 dont 4 procurations
2024-06-03-D	Affectation des résultats 2024	Membres présents : 07 Pour 11 dont 4 procurations

FAIT A FOUQUIERES-LEZ-LENS,

Le 30 JUIN 2025,

Le Maire,

D. HOCHART

